RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère des transports

Direction de la sécurité de l'aviation civile

Décision du 13 novembre 2026

portant création et composition du bureau de vote électronique auprès de la direction de la sécurité de l'aviation civile dans le cadre de l'élection des représentants du personnel au comité social d'administration de la direction de la sécurité de l'aviation civile de la direction générale de l'aviation civile

NOR : TRAA2630322S
(Texte non paru au Journal officiel)

Le ministre des transports,

Vu le Code général de la fonction publique, notamment ses articles L. 211-1 à L. 211-4 et R. 211-1 à R. 292-4 ;

Vu l'arrêté du 2 juillet 2025 fixant la date des prochaines élections professionnelles dans la fonction publique ;

Vu l'arrêté du 2 juin 2026 portant création de comités sociaux d'administration et de formations spécialisées à la direction générale de l'aviation civile et à l'Ecole nationale de l'aviation civile,

Décide :

Article 1er

Il est créé un bureau de vote électronique pour l'élection des représentants du personnel du comité social d'administration de la direction de la sécurité de l'aviation civile (CSA DSAC).

Article 2

Le bureau de vote électronique du CSA DSAC prévu à l'article 1er est composé ainsi qu'il suit :

- Président : M. Rémy JAECK ;
- Secrétaire : Mme Sara TERKI ;
- Suppléant : M. Jérôme LETESSIER.

Délégués de listes titulaires :

- M. Eric LALLIS, représentant de la FEETS-FO ;
- M. Laurent PONCET, représentant de l'USAC-CGT ;
- M. Mathurin ANTOINE., représentant de la CFDT Aviation Civile ;
- Mme Hauteclaire SIMONET, représentante de l'UNSA Aviation civile.

Délégués de listes suppléants :

- Mme Gwendolyn BRETAGNE, représentante de la FEETS-FO ;
- M. Rudy ARCHIMEDE, représentant de l'USAC-CGT ;
- M. Jean-Christophe SALUSTE, représentant de la CFDT Aviation civile ;
- M. Arnaud BORD, représentant de l'UNSA Aviation civile.

Article 3

Le directeur de la sécurité de l'aviation civile est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère des transports.

Fait le 13 novembre 2026

Pour le ministre et par délégation :
Le directeur de la sécurité de l'aviation civile
R. THUMMEL